

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

**2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 30 MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PLOZEVET - Salle du Conseil - 14 rue Jules FERRY - 29710 PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, BERGOUGNOUX Flore, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, CORNEC Paul, DROGUET Cyril, DUFOUR Marie-Thérèse, GENTRIC Guénoilé, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : ANDRO Dominique (Pouvoir à BUREL Michel), KERDRANVAT Claude (Pouvoir à LE BERRE Hélène), LE GUELLEC Yves (Pouvoir à JONCOUR Martine), PEREIRA Sandra (Pouvoir à KERLOCH Josiane), PERON Sophie (Pouvoir à PICHON Franck).

Absente excusée : KERVEVANT Nathalie.

Absent : -

Secrétaire de séance : LE BERRE Hélène

Date de convocation et de transmission : 23 Mars 2023

***Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 33
Votants :
- dont « pour » : 33
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0***

Objet 1-8 : Finances – Service Déchets : Extinction de dettes

Franck PICHON, Vice-Président, rend compte au Conseil Communautaire d'une transmission par le Centre des Finances Publiques d'avis de surendettement relatifs à la redevance déchets des ménages pour un montant total de 459 €, concernant les exercices suivants :

- 2020 : 117€
- 2021 : 132€
- 2022 : 210€

En conséquence, le Centre des Finances Publiques demande de bien vouloir constater l'effacement de ces créances.

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-Président délégué aux Finances, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Constata l'effacement de cette créance d'un montant total de 459.00 € relative à la redevance déchets des ménages**
- **Autorise la Présidente à mandater la somme à intervenir**
- **Dit inscrire les crédits nécessaires sur le budget DECHETS à l'article 6542 « créances éteintes ».**

La Présidente,



Josiane KERLOCH.

